

BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR

Investir sur le monétaire court terme et contribuer au financement des entreprises françaises



- > SICAV de droit français
- > UCITS / Directive OPCVM IV : oui
- > Indice de référence : €STR capitalisé
- > Classification SFDR : Article 8

SFDR : « Sustainable Finance Disclosure Regulation » : Règlement européen visant à fournir plus de transparence dans la communication d'informations en matière de durabilité.

- > Durée minimum de placement recommandée 1 jour

> Indicateur de risques

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

A risque plus faible

A risque plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le Document d'Informations Clés (DIC) et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas "sans risque".

BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR



Investir sur le monétaire court terme
et contribuer au financement des entreprises françaises

OBJECTIF ET UNIVERS DE GESTION

L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour concilier la **recherche de performance** avec le **développement des pratiques socialement responsables**, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement.

** Pour plus d'informations se référer à la [Politique d'investissement Responsable du groupe Amundi](#).*

*** Entreprises qui tirent plus d'un certain pourcentage de leurs revenus des combustibles fossiles, tels que définis pour les indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (PAB) à l'article 12.1 du règlement délégué (UE) 2020/1818*

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible

POURQUOI INVESTIR

Un univers d'investissement France

En investissant au minimum 60% de son actif net dans des émetteurs français. L'OPC pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des émetteurs hors France. Les OPC monétaires et le cash dans lequel l'OPC pourra également investir ne seront pas pris en compte dans le calcul de l'exposition géographique.

Des émetteurs de haute qualité

Sélection de titres d'entreprises, de banques et d'Etat appartenant à la catégorie « Investment Grade »

Analyse financière approfondie de chaque émetteur basée sur sa qualité de crédit (ratio d'endettement, échéancier de dette nature de l'endettement des cash flows...)

Un placement durable et responsable

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Des exclusions normatives et sectorielles*
- Exclusion des émetteurs non alignés à l'accord de Paris (PAB)**
- Une approche significativement engageante dite en «amélioration de note» (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées
- Au minimum 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG

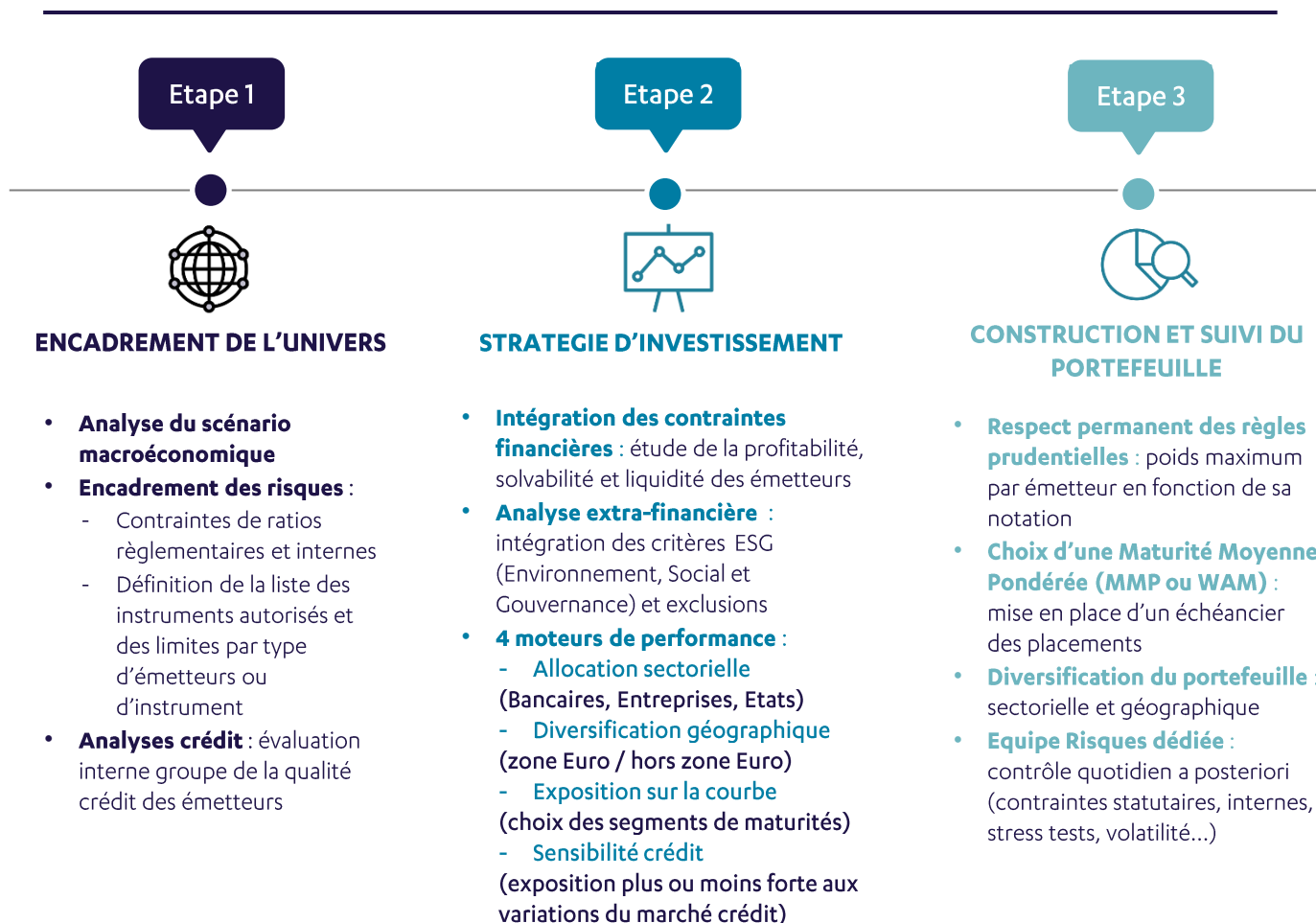
BFT France Monétaire Court Terme ISR dispose du Label ISR

Risque de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La liste exhaustive des risques figure dans les documents réglementaires (DIC – Document d'Informations Clés et prospectus)

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT :

Univers d'investissement Instruments du marché monétaire et titres de créance Zone géographique : Union européenne dont plus de 60% sur la France



ZOOM SUR L'ENCADREMENT DES RISQUES

Les fonds monétaires sont encadrés par le règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, dit règlement MMF (Money Market Fund) et s'applique obligatoirement pour tous les fonds monétaires de droit français. Ce règlement établit des règles uniformes de fonctionnement de ces fonds au niveau européen. Ces règles visent notamment à rendre les fonds monétaires plus résilients, à limiter les risques d'instabilité financière, et à garantir le traitement équitable des investisseurs.

Monétaire « Court Terme »	Critères AMF/ESMA
Risque de liquidité et crédit : limites en termes de WAL ¹	≤ 120 jours
Maturité maximum des titres en portefeuille	≤ 397 jours
Risque de taux : limites en terme de WAM ²	≤ 60 jours
Qualité de crédit : Univers d'investissement	Haute qualité Pas de référence au minima de notation

¹ WAL : Weighted Average Life : Durée de Vie Moyenne Pondérée (DVMP), duration crédit en jours.

² WAM : Weighted Average Maturity : Maturité Moyenne Pondérée (MMP), sensibilité en jours.

L'équipe Risques de BFT IM exerce un contrôle sur le respect des contraintes de gestion et des critères de liquidité de manière systématique.

CARACTÉRISTIQUES

	PART P	PART E	PART I
Codes ISIN	Part P-C : FR001400FDJ3	Part I-C : FR001400FDO3	Part I-C : FR0010232298
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservée aux banques privées du groupe Crédit Agricole, aux entreprises et aux investisseurs institutionnels	Tous souscripteurs et plus particulièrement les entreprises et investisseurs institutionnels afin de faciliter leur gestion de trésorerie
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation		
Classification AMF	Monétaire Court Terme		
Devise de référence	EUR		
Date de création	09/02/2023		27/11/2000
Objectif de gestion / Performance	L'objectif de gestion consiste à réaliser, une progression de la valeur liquidative supérieure, après déduction des frais de gestion, à celle du taux du marché monétaire au jour le jour, l'€ster capitalisé, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.		
Dépositaire	CACEIS Bank France		
Valorisation des ordres	Quotidienne, chaque jour de bourse ouvert à Paris, à l'exclusion des jours fériés légaux en France		
Centralisation et exécution des ordres	Centralisation quotidienne à 14h30, exécution sur la base de la valeur liquidative établie en J-1 et calculée en J		
Valeur liquidative d'origine	100,00 euros	100,00 euros	10 000,00 euros
Souscription initiale et suivantes	1 actions(s) 1 millième d'action	10 action(s) 1 millième d'action	10 action(s) 1 dix-millième d'action
Commission de souscription non acquise à l'OPC	Néant		
Commission de rachat acquise à l'OPC	Néant		
Frais de gestion financière maximum¹	0,45% TTC maximum	0,37% TTC maximum	0,27% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services¹	0,05%	0,03%	0,03%
Commissions de surperformance²	30 % annuels maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence		

¹ Le détail des frais réels est communiqué dans le Document d'Informations Clés (DIC) de chacune des parts.

² Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.

L'ÉQUIPE DE GESTION



Pascal NOAILLON
Gérant du fonds



Jalila AZIKI
Co-gérante



Jean-Marc NAVARRE
Directeur du Développement
01 76 33 71 03

CONTACT

AVERTISSEMENT

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (« DIC ») du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement. La documentation réglementaire agréée par l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site www.bft-im.fr ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus). Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus de l'OPC décrit dans ce document. Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion. Achievé de rédiger le 20/12/2024.



BFT IM, société anonyme au capital de 1 600 000 euros / Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 98026 / Siège social : 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

www.bft-im.fr

@BFT_IM / @linkedin.com/company/bft-im